

Compte-rendu réunion du 6 juin 2014

9 h 30 – 13 h 20

Fédération Cgt des services publics :

Nathalie Dieudonné : Secrétaire fédérale

Baptiste Talbot : Secrétaire général de la FD des service publics

Union départementale Cgt

Vincent Delbar – Secrétaire départemental

Cgt des Personnels du département du nord

Christophe Candelier – Jean-Pierre Détrez – Yves Schlageter

Martine Jacquemin-Vis – Gisèle Jamotte

Tour de table

L'objectif énoncé par la Fd et de l'Ud est de parvenir à surmonter la situation, de rassembler et de conduire dans la sérénité les élections professionnelles.

Nous demandons à la Fd et à l'Ud les raisons pour lesquelles ils nous ont convoqués. Nous demandons ensuite de préciser les expressions indéfinies utilisées «situation critique » et « un certain nombre de soucis ».

Il nous est dit que suite à la démission du SG en mars, des adhérents – membres de la Ce - se sont rapprochés de Christine Carlier de l'UL de Lille pour signaler une situation de crise et des comportements irrespectueux. Aucun élément factuel décisif n'est donné par nos interlocuteurs. La crise se situerait en amont de l'élection du SG intérimaire. Nous ne comprenons pas puisque le SG a démissionné, le disons mais ne recevons pas plus d'informations.

Au fil des échanges, nous présentons le contexte de ces dernières années, expliquons la détérioration des relations avec une poignée d'adhérents et répondons en partie aux griefs peu explicites de la lettre de recours des membres de la CE et de l'adhérent suspendus lors de la CE du 22 mai 2014.

La Fd nous rappelle les règles statutaires en la matière – nous répondons que la sanction a été proposée en toute connaissance du statut et qu'elle a une fonction symbolique pour signifier le ras le bol face à une minorité qui nuit de manière récurrente à l'activité syndicale. Nous précisons que les votants de la Ce savaient que la décision serait contestée et annulée. Il s'agissait de porter un coup d'arrêt à des comportements nuisibles au syndicat.

La Fd et l'Ud souhaitent des précisions sur les modalités de la suspension et s'inquiètent des possibilités laissées aux adhérents suspendus pour la participation au congrès. Nous confirmons qu'il a toujours été évident et clair que les adhérents suspendus du 22 mai au 12 juin (non compris) continuaient à militer, présentaient leurs candidatures et participaient au congrès au même titre que tous les autres adhérents. La suspension concernait les seules instances du syndicat sans information à l'employeur, la lettre envoyée le soir même à la Fd, avec copie à la Ce, le précisait.

Nos arguments sont ceux formulés dans la déclaration de démission du ex-Sg et la réponse de Gisèle Jamotte à la lettre de recours contre la sanction de suspension. Ils sont développés, précisés

et contextualisés. Ils sont notablement durcis concernant trois camarades (malveillance - sabotage - intrigues - rupture de confiance - refus des collègues d'être défendus par l'un d'entre-eux - manque de travail – incompétence - abus de temps syndical) et minorés pour les trois autres. Nous dénonçons leur refus systématique de débattre ou de s'exprimer dans les instances. L'Ud nous répond qu'ils se plaignent d'être systématiquement « retoqués » et qu'ils ne peuvent donc pas parler. Nous nions, ce n'est pas sérieux. Tous ont toujours disposé de beaucoup de temps et de moyens pour militer, pour se former, pour participer à la vie interpro, aux congrès des ul et des ud. La suspension est la première sanction qu'ils aient vécu.

Nous rappelons le rôle actif de Guilhemette Mas dans la crise de 2001, son exclusion du syndicat et sa réintégration à l'initiative de Gisèle.

Concernant l'adhérent non membre de la Ce, nous insistons sur le fait qu'il n'est syndiqué que depuis octobre 2013 mais semblait vouloir investir chaque espace du syndicat allant jusqu'à informer sa hiérarchie et ses collègues d'une future prise de responsabilités à la Cgt.

Les ex-Sg défendent leur bilan tout en procédant à une « auto-critique ». Leur implication sur le terrain au jour le jour, leur conception ouverte du partage des responsabilités et donc des moyens, leur répugnance déclarée vis à vis des contrôles de temps ou d'activité ont permis des abus. Toutefois, les adhérents qui ont profité de l'organisation souple du syndicat sont tous adultes et responsables et connaissent les règles fixées par la Ce en matière de temps syndical – pas plus de 50 % du temps de travail - ainsi que la ligne syndicale de notre organisation qu'ils n'ont jamais contestée dans nos instances ; les ex-SG regrettent que la liberté et la confiance qui ont été accordées à ces adhérents aient été si mal employées.

La Fd nous rappelle les règles statutaires en matière d'Ag et de congrès ; nous invoquons la « coutume », rappelons la présence d'invités (Ud, Ufict, Epsae, Cg du 62, Sdis, Ul de Lille) comme garantie du fonctionnement démocratique et le fait que nos statuts n'ont jamais été contestés auparavant bien qu'envoyés à la Fd. La Fd nous rappelle que la Ce est élue pour trois ans par le congrès. Nous répondons que nous pensons plus démocratique de revoter chaque année pour un syndicat d'entreprise et que nos statuts le prévoient.

La Fd nous suggère de réunir l'Ag le 12 juin pour surmonter la « crise » et de différer la réunion du congrès en septembre afin de le cadrer statutairement et éviter des pertes de temps et de crédibilité dans un éventuel contentieux.

Le Sg intérimaire et les ex-Sg répondent que l'Ag (dans les faits le congrès) du 12 juin a été anticipé afin de mener la campagne électorale dans de bonnes conditions à l'automne. Que cette réunion du 12 juin demande beaucoup de travail et qu'une deuxième préparation de congrès dans l'année avant les élections et dans un contexte qui ne s'apaisera pas – plusieurs tentatives de trêves et de réconciliations ont échoué - est au-delà de ce qu'ils veulent encore consentir au syndicat.

S'il advient que des candidats déçus déposent un recours contentieux pour non respect du formalisme statutaire (statuts fédéraux) contre la Ce, le bureau et le Sg élus majoritairement et dans le respect des formes élémentaires de démocratie (pas de pression, pas de procurations « chèques en blanc ») le ex-Sg n'envisage pas pour sa part de contrer ce recours mais annonce le départ des militants et le déclin rapide du syndicat.

La Fd s'étonne que nous considérions les résultats comme déjà acquis, nous répondons que l'estime et les voix viennent naturellement au travail militant.

Nathalie Dieudonné réproouve l'existence des procurations. Nous aussi, la règle devrait être : un

présent, une voix. Gisèle est intervenue en ce sens à la Ce du 22 mai dénonçant la signature de chèques en blanc par certains adhérents éloignés des débats. Mais cette année malheureusement, les procurations gagnent du terrain, car les syndiqués empêchés le 12 juin les font parvenir aux camarades soit de leur propre initiative aux camarades soit par relance téléphonique (Assfams de Roubaix par Marie-Christine). Nous les informons qu'en 2013, la Ce a voté contre la proposition de Jean-Michel Desreumaux de permettre 5 procurations par adhérent.

Le ex-Sg propose une Ag suivie du congrès sur la même journée – la Fd est dubitative.

Le Sg intérimaire rejette la proposition de la Fd et maintient le congrès du 12 (élection de la Ce, du bureau et du Sg)

La Fd nous informe qu'elle rencontre l'après-midi un certain nombre d'adhérents membres de la Ce sans préciser combien et qui. Nous demandons si ces adhérents feront un compte-rendu.

Au sujet du PTRI nous confirmons la proposition d'une représentation dans toutes les instances au prorata de leur représentativité. Si des difficultés existent avec Boris nous sommes en capacité de travailler avec d'autres de ses camarades.

Nous rappelons que notre syndicat a été exemplaire en 2008 par rapport à beaucoup d'autres Cgt. Nous avons ouvert nos listes à parité au Sgpen et au Ptri et partagé le temps syndical en 2/4 pour nous, et 1/4 pour chacune des deux autres Cgt en fonction de l'effectif couvert par chaque syndicat.

Nous rappelons les difficultés et les trahisons que nous avons dû subir : élus ne siégeant pas, interdiction de syndiquer sur les « champs de syndicalisation », travail de sape auprès des personnels.*

Gisèle rappelle qu'elle s'est élevée contre la proposition de suppression du temps syndical au PTRI en 2013 mais que Paul Heems et Francis Pailleux qui actuellement récusent la décision de Ce concernant le PTRI, étaient alors favorables à cette suppression.

Après quelques échanges de transition destinés à détendre une atmosphère chargée de beaucoup d'émotion et d'indignation, la réunion s'achève.

La rencontre a été globalement cordiale et respectueuse de chacun(e).

* Fabrice Dewulf, ex-Sgpen, a fait le tour de ses adhérents les enjoignant de ne pas rejoindre notre syndicat alors que le Sgpen n'existait plus et que les camarades n'étaient plus syndiqués. Nous n'avons jamais récupéré l'intégralité de ces syndiqués.